



29 janvier 2025

Madame la ministre,
Mesdames, messieurs,

Le Spelc vous adresse ses meilleurs vœux pour 2025.

Nous sommes consternés d'apprendre que lors de ce CCMMEP, le schéma d'emploi tant attendu n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Nous souhaiterions comprendre la problématique des échanges entre le ministère et le Sgec. Pourquoi ne peut-il être arrêté ce jour ? Qu'est-ce qui bloque ? Nous espérons que ce soit contre le redéploiement interne au Sgec. Cela permettrait de réduire la facture des pertes dans les académies fortement touchées par la baisse démographique, tout en favorisant la réalité de la ruralité.

Nous débutons cette année dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes et questions, alors que s'accumulent les crises politiques, économiques, sociales, climatiques... Cette instabilité générale affecte profondément notre système éducatif, pourtant crucial pour l'avenir de notre société.

Force est de constater que l'éducation, pilier fondamental de notre société, semble reléguée au second plan par le gouvernement. Cette indifférence face à l'avenir de nos jeunes est tout simplement inacceptable. Comment espérer préparer les générations futures à construire un monde de paix si nos dirigeants continuent de sacrifier l'école sur l'autel de l'austérité et des intérêts à court terme ? Nous refusons de rester spectateurs face à cet abandon. Nous exigeons une politique éducative digne de ce nom, car l'éducation n'est pas une option : c'est un droit et une priorité absolue !

De surcroît, la situation est aggravée par le manque de continuité au sommet de l'Éducation nationale. Le Spelc l'a déjà soulevé : six ministres en 30 mois, c'est une valse incessante qui ne fait qu'accentuer l'instabilité et fragiliser davantage un système déjà sous tension

Et que dire de détourner l'attention sur des sujets secondaires, comme la réduction des vacances d'été, au mépris des véritables priorités du système éducatif ? Ce débat, déjà tranché par un consensus unanime au Conseil supérieur de l'éducation, semble déplacé : deux semaines de cours en été ne relèveront en rien le niveau scolaire des élèves. Il est temps de revenir à l'essentiel : la revalorisation réelle du métier, une formation de qualité, et le respect des enseignants, notamment à travers une rémunération juste.

Quant aux promesses de « réarmer » l'attractivité du métier de professeur, elles restent sans suite concrète. En janvier 2024, une augmentation dérisoire de 5 points d'indice, soit à peine 15 à 20 euros. Depuis, rien. Ces discours creux, déconnectés des réalités du terrain, ne font que renforcer le sentiment de mépris.

Pendant ce temps, les AESH restent précaires. Le nombre de maîtres délégués, quant à lui, ne cesse d'augmenter. Pourtant, leur cadre de gestion, national de surcroît, souffre d'interprétations

disparates selon les académies. Le Spelc attend du ministère qu'il garantisse une application équitable de ces règles sur tout le territoire. Comment justifier qu'un maître délégué, néo-recruté dans le public à l'indice 410 en juin 2023, se retrouve à l'indice 366 dans le privé sous contrat à la rentrée suivante, alors que précisément les rémunérations des maîtres délégués du public et du privé sont censées être alignées ?

Que penser aussi des contrats systématiquement interrompus à la veille des congés et repris à l'identique à la reprise des cours avec une fin annoncée au 30 juin ? Les maîtres délégués en charge de nos élèves poursuivent préparation des cours et correction des copies sans rémunération aucune ! Une telle situation est inacceptable et nécessite des réponses immédiates.

La voie professionnelle, elle aussi, souffre de réformes qui opposent statut scolaire et apprentissage. Lors de chaque rencontre avec les cabinets ministériels successifs, il nous est affirmé que le statut des maîtres de l'enseignement privé sous contrat doit être examiné dans le cadre du développement de la formation par apprentissage, notamment en ce qui concerne la mixité des publics, afin de garantir à la fois l'emploi et la protection fonctionnelle des enseignants. Le Spelc exige des clarifications sur la feuille de route du ministère concernant la poursuite des réformes de l'enseignement professionnel.

Nous espérons que les informations à venir sur la réforme de la formation initiale auraient apporté un souffle d'espoir.

Toutefois, quelques avancées méritent d'être soulignées, comme une diminution de suppressions d'emplois, certes en suspens à ce jour.... l'abandon des trois jours de carence, la non-application des groupes de niveaux/besoins en 4^{ème}/3^{ème}, la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC) - si elle n'engendre pas de dérives.

Le Spelc demande que, dans le cadre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS), l'État assure que les contenus restent neutres et exempts de toute influence idéologique. Il insiste également sur le respect du caractère obligatoire de cet enseignement et sur la nécessité que les notions soient transmises par des professionnels qualifiés.

Cependant, ces mesures restent insuffisantes face aux défis majeurs qui persistent : la dégradation de l'image du métier enseignant, l'alourdissement de ses conditions d'exercice et une rémunération toujours inadaptée. Si l'enseignement est bien une priorité nationale et un investissement d'avenir, se contenter de demi-mesures n'est pas envisageable.

Concernant la sauvegarde du régime additionnel, c'est toujours le même mépris : une fin de non-recevoir systématique et aucune prise en compte sérieuse des propositions et revendications du Spelc depuis 2015. Le seul « levier » proposé par l'État aura été d'augmenter nos cotisations pour tenter de redresser le régime, sans même une étude comparative rigoureuse sur le montant des pensions de retraite. Un groupe de travail a été demandé depuis 2019 pour réfléchir ensemble aux solutions pour abonder le régime additionnel. Mais rien. Serions-nous incapables de réfléchir et de proposer des solutions ? Où est le dialogue social proclamé ? Pas de réunion du RAR en novembre 2024, réunion pourtant obligatoire chaque année. Réunion prévue en janvier, nous sommes le 29 et toujours rien en vue. Les excuses s'enchaînent : réforme des retraites de 2019, Covid, élection présidentielle, élection professionnelle.... Quelle sera la prochaine ? Grippe saisonnière ? Aucune analyse sérieuse sur les disparités entre enseignants du privé et du public.

La réalité : une pension calculée sur les 6 derniers mois dans le public, contre les 25 meilleures années dans le privé. À travail égal, salaire égal, retraite égale ! La justice sociale doit enfin prévaloir : sommes-nous des sous agents de l'Éducation nationale ?

Merci de votre attention.

Les élus Spelc au CCMMEP